

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 Pour un an. La Haye. 26 fl. Provinciales. 30 fl.  
 six mois. 14 » 16 »  
 trois mois. 7 » 8 »

**PRIX DES INSERTIONS.**  
 Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION**  
 à La Haye, Logement n° 10,  
 derrière le Prinsengracht.  
**BUREAU POUR L'ABONNEMENT**  
 ANNONCES,  
 Chez M. Van Weelden, libraire,  
 Spui, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction / francs de ports.

LA HAYE, 23 Juin.

## Sir Robert Peel et l'opposition.

Il est peu d'hommes d'Etat qui se soient vus en butte à des attaques personnelles aussi violentes que le chef actuel du cabinet anglais. Il en est peu qui aient eu à repousser des insinuations aussi méchantes, des accusations directes aussi envenimées que celles qui ont été prodiguées à sir Robert surtout depuis le commencement de la session. Presque toutes les séances qui ont été consacrées à la discussion des grandes questions dont le premier ministre a saisi le parlement, ont vu se reproduire tantôt sous une forme ironique et railleuse, tantôt avec une violence sans ménagement et en quelque sorte à brûle-pourpoint les récriminations les plus odieuses et les plus pénibles pour un homme public, quand elles sont dirigées contre sa probité, sa loyauté politique.

Combien de fois le parlement n'a-t-il pas été témoin, depuis cinq mois, des sorties scandaleuses de M. d'Israëli, de M. Banks, de M. Coulquhoun, et de lord George Bentinck lui-même, qui, en prenant la direction du parti qui s'appelle conservateur, et à la chambre des communes, a épousé toutes les rancunes et n'a pas cru devoir laisser de côté les formes acerbes sous lesquelles elles se produisaient.

Toutes ces accusations se résument en une seule, celle d'avoir trahi le parti conservateur; et dans la pensée de ceux qui la proposent, cette accusation emporte celle d'avoir trahi la reine et le pays.

Mais ses adversaires, ses ennemis personnels, car les chefs du parti protestant ont depuis longtemps pris ce rôle, ne se lassent pas d'accabler sir Robert Peel de leurs amères diatribes, s'ils viennent chaque jour à la charge avec une nouvelle violence, sir Robert Peel ne leur a pas laissé un seul instant la satisfaction de croire qu'il se résignait à boire la coupe d'ignominie qu'ils lui offraient; à baisser la tête sous le poids de leurs outrages quotidiens; il n'en a pas été ainsi; le grand ministre a répondu avec une dignité aussi calme qu'énergique à ce concert d'imprécations; et le sang froid qu'il a opposé à ces attaques a été pour lui une véritable victoire.

Hier encore, sir Robert Peel, placé sous le poids d'une accusation des plus perfides, a cru devoir exposer non point sa justification, il n'en avait pas besoin aux yeux de la grande majorité de la chambre, mais de montrer jusqu'à quel point ses ennemis poussaient à son égard, la haine aveugle et le besoin de dénigrement et combien il était facile de leur fermer la bouche par le simple énoncé des faits.

Quelques jours, lord George Bentinck, dans la discus-

sion du bill de protection, avait accusé sir Robert Peel d'avoir en 1827 poursuivi de ses attaques jusqu'à la mort (*hunted to death*) M. Canning, l'ami de l'émancipation des catholiques, tandis qu'en 1829 il aurait avoué que dès l'année 1825 il avait déclaré à Lord Liverpool qu'il était urgent de faire quelque chose pour les catholiques.

Sur un démenti formel donné par le ministre, M. d'Israëli est venu à son tour accuser sir Robert Peel d'avoir supprimé dans les comptes-rendus officiels cette dernière phrase sur laquelle reposait l'accusation de lord George Bentinck.

On comprend ce que ces assertions avaient de grave, d'odieux pour le caractère de sir Robert Peel; aussi a-t-il voulu les démentir solennellement, pièces en mains et de manière à ce qu'il ne restât plus le moindre doute dans l'esprit de personne; il a demandé deux jours à la chambre pour préparer sa défense et c'est le 18 qu'il l'a produite au milieu d'une assemblée très-nombreuse et d'une foule de curieux qu'avait attirés cette es-pèce de tournoi.

Quoique les faits auxquels il avait été fait allusion datassent déjà de près de 20 ans, sir Robert Peel les a rappelés avec la plus grande netteté, avec une lucidité, telle qu'il n'y avait pas moyen de se méprendre sur le moindre détail. Aussi, à la fin de son discours qui a tenu la chambre et le public attentifs pendant près de deux heures, les applaudissements ont éclaté de toutes parts et se sont prolongés pendant plusieurs minutes. Ces applaudissements disaient assez que le ministre avait gagné complètement sa cause aux yeux de l'assemblée.

Cette décision de la chambre ne faisait pas le compte de lord George Bentinck ou de M. d'Israëli. Ils sont revenus l'un et l'autre à la charge avec un redoublement de violence, mais leurs efforts ont été vains et des parties les plus opposées de la chambre des voix influentes se sont élevées, pour déclarer que les explications données par sir Robert ne laissaient rien à désirer.

Sir Robert Peel, décidé, comme on l'assure, à se retirer à la fin de la session, quel que soit le sort du bill de protection, a eu à cœur, avant de quitter la direction des affaires, d'obtenir un triomphe moral qui effaçât d'un seul trait et anéantit toutes les souillures de son caractère et son honneur. Ce triomphe, il l'a obtenu dans cette séance, aussi complet qu'il pouvait le désirer.

La session du parlement avance vers son terme, et c'est à peine si l'on touche au moment où le bill des céréales deviendra loi de l'état; la chambre des lords aura à accepter ensuite des autres modifications de tarif dont la discussion ne se prolongera pas autant que celle du corn-bill. Quant à la chambre des communes, elle ne se laisse pas d'ajourner le bill de protection qui pourrait bien en définitive, du consentement même du ministère, à ce qu'on prétend du moins, être renvoyé à la session prochaine. Cependant les déclarations de sir Robert Peel sont trop for-

melles sur ce point, pour supposer que le cabinet abandonne ainsi un projet dont il a si vivement réclamé l'adoption dans les deux chambres. Il est encore douteux d'ailleurs, malgré les calculs des journaux, que le bill de protection soit rejeté par la majorité de la chambre des communes.

Les hostilités qui ont eu lieu entre le Royaume et les Etats-Unis, pouvant apporter au commerce maritime des entraves préjudiciables à ses intérêts, le Roi vient d'ordonner la désignation de l'escadre, réunie en ce moment à Flessingue, se dirigera vers les Etats-Unis et au besoin vers le Mexique, tandis qu'une autre partie de l'escadre se portera vers l'Amérique du Sud, pour delà se rendre à Batavia, et que la troisième division ira croiser dans les parages d'Alexandrie; l'escadre entière quittera le 1<sup>er</sup> juillet prochain la rade de Flessingue.

Nous avons publié ces jours-ci, d'après le *Manchester Examiner*, l'importante nouvelle qu'on peut s'attendre à voir bientôt introduire d'importants changements dans le tarif russe, et que les droits d'un grand nombre d'articles d'importation, entre autres le café, seront diminués de 5 p. c. à leur entrée en Russie. Le *Nieuwe Rotterdamse Courant* nous apprend aujourd'hui que cette nouvelle prend plus de consistance, et une correspondance de St. Pétersbourg, publiée par ce journal, dit qu'on en attend d'un jour à l'autre la confirmation officielle.

La chambre des députés de France a tenu, samedi, sa dernière séance; elle a achevé le vote du budget des recettes en reportant tous les amendements proposés. Une tentative a été faite pour obtenir une réduction du timbre des journaux, une autre pour la conversion du 5 p. c. Toutes deux sont restées sans succès.

Les princes français iront en Angleterre cette année; mais la nouvelle donnée que madame la duchesse d'Orléans ferait également ce voyage, est démentie.

A Berlin, le ministère prussien paraît fort embarrassé de la tournure tout à fait inattendue que prennent les délibérations du synode général. Le ministère, après avoir composé lui-même directement ou indirectement cette assemblée, avait espéré trouver dans ses membres des instruments dociles de l'orthodoxie la plus pure; il comptait que le synode aurait affermi et resserré les liens qui attachent ou plutôt qui asservissent l'église à l'état. Mais voilà que la majorité, sous l'influence sans doute de nombreuses protestations dont sa réunion a été l'objet, se montre récalcitrante et veut proclamer la liberté en matière de dogmes et en matière de constitution ecclésiastique. Le ministre des cultes président officiel de l'assemblée, a été tellement effrayé de ces dispositions qu'il a demandé au gouvernement, que, dans une réunion de plusieurs ministres, il a proposé la dissolution du synode. Cet avis n'a pas prévalu. On s'est contenté de faire donner à l'assemblée un avertissement indirect en lui rappelant, par la bouche même du Roi, qu'il ne devait pas oublier qu'une constitution, même réformée, de l'église protestante, ne pouvait pas se passer d'une base certaine et parfaitement déterminée.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 24 JUIN 1846.

## MADELEINE.

Le matin de Paris, il y était revenu le soir, après avoir erré tout le jour dans les bois de Lucienne et de La Celles. Jamais la vie n'avait été sur lui d'un poids si lourd; il n'avait jamais senti si profondément le poids de son cœur, l'épuisement de ses facultés. Rentré chez lui, il prit une cassette et l'ouvrit; les lettres qu'il avait reçues en des temps où il se trouvaient entassées pêle-mêle, sans plus d'ordre et de soin qu'il en avait apporté dans l'arrangement de toute son existence. Lettres de famille et lettres d'amour, fleurs desséchées, rubans fanés, boucles de cheveux, il y avait là tout le poème de sa jeunesse. Quand il souleva le couvercle d'une main moins pieuse et moins émue qu'il ne nous plairait de le croire, quoiqu'inaccessible depuis bien des années aux sensations de cette nature, il ne put s'empêcher de tressaillir au parfum des jours heureux qui s'en échappaient comme une bouffée de printemps. Parmi les quelques lettres qu'il relut, il en trouva une qui avait écrit naguère à l'insu du chevalier et de la comtesse. Elle était adressée à Maurice et commençait ainsi: « Mon cousin, c'est moi, mon cousin, c'est moi, qui te parle par ce billet. Tu ne me reconnais pas? En y touchant, il avait frissonné comme un serpent; son front se chargea de tempêtes, et de sinistres éblouissements se peignirent sur ses yeux, tout à l'heure éteints au fond de leur orbite. C'était la première, de la seule femme qu'il eût aimée, la figure était devenue si morne et fatale; à l'examiner attentivement, on eût dit qu'elle dévorait les passants aux passants son cœur pour en faire un autel de saux qui se présentait pour le deviner. Après plusieurs jours de méditation, par un mouvement de haine et de colère, il se pencha vers lui, le mince et fragile ivoire qui alla se briser contre la plaque de son miroir; par ce dernier effort, il s'était affaissé sur un divan, son pâle visage caché entre ses mains. Il demeura ainsi près d'une heure. En relevant la tête, il aperçut, debout près de lui, Madeleine qui le regardait avec un air d'angoisse. Il pensa d'abord que c'était une hallucination de ses sens, ses souvenirs; mais il n'était plus homme à se laisser aller à de si vaines images.

— Vous! c'est vous, Madeleine! Que me voulez-vous? que demandez-vous? Quelle fantaisie ou quel intérêt vous amène? De toute façon, ce n'est pas ici votre place.

— Oui, mon cousin, c'est moi, répondit la jeune fille, qui ne parut ni troublée ni surprise de ces paroles dites coup sur coup d'un ton bref et sec que brutal. C'est moi, ou plutôt c'est nous, ajouta-t-elle, car votre sœur Ursule est ici, à deux pas, dans votre antichambre. Je n'ai pu décider l'excellente créature à se séparer de moi. Peut-être ne vous déplaira-t-il pas de voir de temps en temps son honnête et bonne figure.

— Quelle idée vous a prise de quitter votre nid? demanda brusquement le jeune homme. Qu'étes-vous venues chercher dans cette ville infâme? Vous ne savez pas que l'air qu'on y respire est empesté; vous ignorez qu'on y meurt de dégoût, de tristesse et d'ennui. Ursule et vous, toutes deux à Paris! Pauvres enfants, partez bien vite; retournez à Valtravers, restez à l'ombre de vos bois.

— Mais, mon cousin, vous en parlez trop à votre aise, répliqua doucement Madeleine. A votre tour, vous ne savez pas que ce procès que je devais si bien gagner, je l'ai perdu en dernier ressort; vous ignorez que Valtravers ne m'appartient plus, et que j'en suis absolument au même point que le soir où vous m'avez rencontrée au fond de ces bois dont vous me conseillez l'ombrage.

— Vous avez perdu votre procès! Valtravers ne vous appartient plus! s'écria Maurice avec un sentiment d'épouvante.

— Mon Dieu! oui, mon cousin. Ce n'est pas une raison pour insulter à la justice humaine. Ah! le ciel m'est témoin que je ne regrette pas la richesse. Il m'est pénible seulement de penser qu'on n'a pas respecté la dernière volonté de notre chère et bien-aimée marquise. Je dois vous dire aussi que je m'étais bercée de l'espoir que ce domaine et ce château qui m'étaient échus, retourneraient plus tard soit à vous, soit à vos enfants.

— Mes enfants n'auront besoin de rien, et ce n'est pas de moi qu'il s'agit, répartit Maurice d'un ton de plus en plus bref et cassant. Pourquoi n'avez-vous pas accepté cette métairie du Coudray que je vous offrais? pourquoi me l'avez-vous laissé vendre? pourquoi ne m'avez-vous pas dit alors que vous pourriez un jour vous trouver sans ressources? Ce jour est arrivé; qu'allez-vous devenir? — Ne me grondez pas, mon cousin. Vous voyez bien que je n'ai pas douté de votre cœur, puisque c'est à lui que je suis venue m'adresser. Je vous jure que je n'ai pas un instant hésité. Je me suis dit: Mon cousin est désormais le seul appui qu'il me soit permis d'implorer en ce monde. Il sait que j'ai tendrement aimé son vieux père, et qu'à tout prendre je suis une bonne fille, digne peut-être de son intérêt. Je le connais, il est généreux. J'irai me mettre sous sa sauvegarde. Je suis certaine qu'il ne me repoussera pas. Là-dessus, j'ai fait mon petit paquet, comme autrefois quand je quittai Munich; puis, après m'être agenouillée sur le seuil qui m'avait été si hospitalier, après avoir dit un bien long, un bien triste adieu à la maison où j'avais achevé de grandir, à ces doux lieux que je ne devais plus revoir, je suis partie, et me voici. Maurice, n'ai-je pas bien fait? Pen-

sez-vous que j'aurais dû agir autrement?

Maurice ne répondit pas. Assis sur le divan en face de Madeleine, il la regardait d'un air de morne stupeur, comme un homme qui ne sait s'il veille ou s'il est endormi. Il n'était pas besoin d'une rare perspicacité pour deviner sur son front ce qui se passait dans son âme, Madeleine ne parut pas s'en apercevoir. Elle ajouta pourtant avec une dignité souriante:

— Surtout ne craignez pas, mon cousin, que je sois jamais un embarras sérieux dans votre existence. Je ne prétends gêner en rien vos habitudes ni votre liberté. J'ai des goûts simples et modestes; ma pauvreté ne sera qu'une lourde à votre fortune. Je vous prierais seulement de renoncer, pour quelques temps du moins, à ce long voyage que vous méditez. Vous ne pouvez pas m'abandonner seule, et sans protection dans cette grande ville où vous m'avez laissée, vous dites infâme. Vous resterez, vous ne partirez pas. C'est votre noble père, c'est l'aimable marquise, qui vous en prient par une voix; c'est aussi ma sainte mère qui, avant d'expirer, me confia au fils de sa sœur. Rappelez-vous la lettre qu'en mourant elle m'écrivait pour unique héritage. Si vous l'avez oubliée, tenez, Maurice, la voici, lisez-la.

Le fait est que Maurice n'avait jamais lu cette lettre. Comme c'était la seule chose qui lui restât de sa mère, le lendemain de son arrivée à Valtravers, l'orpheline ayant prié son oncle de la lui rendre, le bon chevalier s'était empressé d'accéder à ce pieux desir. An milieu des préoccupations qui l'agitaient déjà, il n'était pas surprenant que ce jeune homme ne se fût pas inquiété de vérifier les signatures qui constataient l'identité de Madeleine, ni de connaître de quelle façon sa tante de Munich écrivait le français. C'était été naturellement le moindre de ses soucis. Son père lui avait dit: Va-tu à ta cousine. Maurice avait embrassé l'étrangère sans en demander davantage. Plutôt par embarras que par curiosité, il prit machinalement le papier que lui présentait la jeune fille, et, après l'avoir déchiffré d'une main distraite, il se mit à le parcourir d'un œil indifférent et sec.

Quoi qu'on puisse en penser et quoi qu'il en pensât lui-même, ce n'était pas un cœur profondément endurci. Sous les callosités de sa main, il avait quelques fibres qui s'étaient pas frappées d'une telle indifférence, et qui pouvaient vibrer encore au souffle d'une émotion passagère. Il avait surtout conservé, non pas, il est vrai, dans toute sa fraîcheur, mais dans toute son intégrité, la plus précieuse et la plus saine des facultés que l'humanité ait reçues de la colère et de la misère: le divin, celle qui s'éveille en nous la première et qui se met à braver toutes les autres, bienfait à la fois et malédiction, poison et antidote, supplice infernal, enchantement céleste, force surhumaine, joie et nos douleurs: en un mot, l'imagination.

En relisant cette lettre, dont les caractères, usés par les pleurs et par les baisers, avaient passé d'abord sous les yeux de son père, Maurice se rappela peu à peu tous les détails de la soirée d'automne où, pour la première fois, Madeleine lui était apparue. Il revit la forêt ombreuse, la clairière inondée des feux du couchant, la grille du parc, et sur le perron dont la petite Allemande montait lentement les degrés, le chevalier et la marquise se levant

Courrier d'Angers annonce, sur la foi d'un de ses correspondants, que le gouvernement a décidé qu'en général il ne plus exigé de passeports aux frontières de France, d'Allemagne, de Hollande, et que la police se bornerait à expulser du territoire les gens sans aveu qui compromettraient la sûreté publique.

La plupart des journaux du pays ont dit la même chose, d'après le Courrier d'Angers; mais il nous semble qu'ils ont tous beaucoup de légèreté à accueillir cette nouvelle. Loin de se hâter de donner à la demande de passeports, le ministère a la sagesse de ne pas se précipiter à l'œuvre, et de ne pas se précipiter à l'œuvre, et de ne pas se précipiter à l'œuvre.

Il semble que certains voyageurs ont accredité l'opinion que l'on peut se rendre en Belgique sans être pourvu de passeport. C'est une erreur qu'il importe de signaler, et il est inutile de rappeler que, pour traverser le royaume de Belgique ou y circuler, tout étranger quelconque doit être pourvu d'un passeport valable. Les plus grandes facilités sont, du reste, accordées pour la vérification des papiers, et les voyageurs restent généralement en possession des passeports réguliers dont ils se sont munis.

Plusieurs communications ont eu lieu au commencement de ce mois entre la Porte et les représentants d'Angleterre et de Russie, relativement à la question persane. On se rappelle que les bases d'un arrangement avaient été posées à Constantinople, et comme on s'était principalement guidé sur ce qui avait été arrêté dans la conférence d'Erzeroum et approuvé par la cour de Véhéran, on se trouvait dès lors fondé à croire que rien ne viendrait arrêter la conclusion définitive de cette affaire. Telle était du moins la conviction de la Porte et de la diplomatie. Il paraît cependant que quelques difficultés ont encore surgi, mais on s'occupe de les aplanir et rien ne retardera plus alors la signature du traité.

La seconde chambre des états du Hanovre, dans sa séance du 10, a adopté à une très-forte majorité une motion tendant à prier le gouvernement d'user de toute son influence auprès de la diète, pour qu'elle adopte une réduction générale de l'effectif militaire dans tous les états de la confédération germanique, réduction motivée par les énormes dépenses qu'entraîne l'existence d'armées considérables qui sont si peu utiles dans une époque de paix universelle comme la nôtre.

Le comte Potozki et un autre député de Cracovie sont arrivés à Vienne le 14, pour présenter au prince de Metternich un mémoire qui contient un exposé de la situation de cette ville et qui demande la révocation ou du moins une modification des mesures prises par le gouverneur militaire. Ce que les habitants demandent avec le plus d'instance, c'est qu'on diminue les charges qui pèsent sur eux le corps d'occupation de 6,000 hommes, charges qui rendent intolérable la détresse déjà si grande de la population. Les députés n'ont pas encore obtenu d'audience du prince. Les nouvelles de la Gallicie sont rassurantes. Tout est tranquille dans cette province.

### Le nouveau Pape.

Les correspondants nous ont transmis hier le mot d'ordre qui a été donné à Rome, le 15 mai 1792. Il était archevêque d'Imola, avait été révoqué cardinal in petto le 23 décembre 1839, et proclamé le 14 décembre 1840. Il était cardinal de l'Ordre des prêtres; Mgr. Bernetti n'est pas même cardinal-prêtre, il n'est que diacre.

Le nouveau souverain pontife, connu par ses principes modérés, remplacera dignement Grégoire XVI.

Le Journal des Débats confirme, dans les termes qu'on va lire, la nomination du Pape.

Le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique la nouvelle de la nomination du Pape.

pour lui faire accueil. Il s'émut à ces images; un maigre filet d'eau vive perça les flancs arides du rocher; mais, aux dernières lignes, qui ne s'adressaient qu'à lui seul, quand il lut ces mots: « Et toi, que je ne connais pas, mais que je me plaisais à rêver si souvent avec ma fille dans un même sentiment de tendresse et de sollicitude, fils de ma sœur, si ta mère t'a donné un nom, tu seras bon aussi et fraternel pour ma bien-aimée Madeleine... » le sang se glaça, et pendant un instant la source, si longtemps captive, jaillit à flot pendant qu'il pressait. Tandis que Maurice étouffait ses sanglots entre les convulsions du danger, il était assis. Madeleine le regardait, en silence, debout, les bras croisés sur sa poitrine, l'air triste et grave, comme une jeune mère près du berceau de son enfant malade.

— Maurice, mon ami, mon frère, qu'avez-vous? demanda-t-elle enfin d'une voix caressante. — Il la fit assise près de lui, il lui prit les mains dans les siennes, et là, sous le coup de l'émotion encore frémissante, il raconta de sa vie tout ce qu'il pouvait en raconter sans trop effaroucher l'âme virgine suspendue à ses lèvres. Il dit la perte de ses illusions, les désordres où l'avaient précipité la douleur et l'ennui, ses égarements, sa ruine complète, son profond mépris de l'existence, sa ferme résolution d'en finir; il dit tout. On peut se faire aisément une idée de ce que dut être ce récit. Maurice s'y posa, avec une parfaite complaisance, en héros du désenchantement et en pèlerin qui se cherche dans la réalité de la vie, tant est grand l'orgueil de la faiblesse humaine. Il se reprit alors par le monde des théories qui représentaient la débauche comme la seule voie qui soit ouverte à l'énergie des fortes âmes. Maurice en dit quelques mots. Il accusa la terre et le ciel, et bref, dans l'immolation de la société tout entière, il n'y eut guère que lui qui s'épargna.

— C'est une étrange histoire, dit-elle tout à coup assez gaie tout en levant vers lui ses beaux yeux, dont les rayons qu'elle venait d'entendre n'avaient pas altéré sa seule instantanéité; mais, malheureusement, je dois vous avouer, mon cousin, que je n'y suis pas grand chose. C'est trop fort pour l'intelligence d'une pauvre fille qui n'a jamais vu de province, elle a grand simplement entre des cœurs humains et contents de peu. On ne m'a pas habituée à la base à des sentiments si extrêmes, ou, malgré mes vicissitudes, j'avais eu jusqu'ici que la vie était encore un assez bon présent de Dieu. Ce que je vois de plus clair dans ce que vous venez de me dire, c'est que vous avez dissipé votre patrimoine, et que, si je n'ai rien, tant au moins, il n'y a pas là sujet à se désespérer. Seulement, à quel point vous devenez? que prétendez-vous faire? Voulez-vous être un homme? Je ne suis pas venue me adresser seulement à votre fortune, mais à votre âme, à votre cœur, à votre esprit, à votre affection. Vous n'avez rien de tout cela, vous n'en restez pas moins moi

Le conclave du sacré-collège n'a duré que deux jours. Commencé le 14 juin, il a été terminé le 16. Rarement un conclave a été si court. On dit que la situation politique des Etats de l'Eglise et la nécessité de mettre un terme à une atmosphère qui pouvait se changer en une situation inquiétante, ont hâté la détermination des cardinaux. Le nouveau pape passe pour être doué d'un esprit modéré et conciliateur, et sa nomination a été généralement bien accueillie.

Le cardinal Mastai-Ferretti, en montant sur le trône de Saint-Pierre, prend le titre de Pie IX. Il n'est âgé que de cinquante-quatre ans. C'est un des papes les plus jeunes qui aient jamais été nommés. Cette circonstance doit être regardée comme l'un bon augure. On a souvent reproché aux cardinaux de ne faire porter leur choix que sur des hommes auxquels leur âge ne pouvait permettre une bien grande activité. En cette occasion, les prévisions habituelles ont reçu un heurt démenti.

Il y a en Italie un proverbe qui dit des papes: *Non videbis annos Petri*, tu ne régneras pas aussi longtemps que Pierre. Saint-Pierre siègea, comme on sait, pendant vingt-cinq ans. Ce proverbe n'étant pas un article de foi, on peut sans hérésie exprimer l'espoir qu'il ne se réalisera pas. Comptant que le pape Pie IX consacra l'influence que lui donne sa haute position à maintenir la paix spirituelle du monde catholique et à donner aux Etats qui sont sous sa garde temporelle, les améliorations dont ils ont tant besoin, nous souhaitons sincèrement qu'il voie les années de Pierre, et que son règne se prolonge pour le bien de l'Eglise dont il est le chef, et celui des peuples dont il est le souverain.

Un autre journal dit que le Journal des Débats se trompe en annonçant que le nouveau pape était le candidat de la France, et la hâte avec laquelle on a voté au conclave fait assez croire que l'Autriche avait employé toute son influence pour faire voter avant l'arrivée des cardinaux étrangers. Du reste on sait que le candidat de la France, c'était le cardinal Micara, qui vient de succomber d'une mort subite, et il est plus que probable que par suite de l'élection précipitée du nouveau pape Pie IX, les cardinaux français qui s'étaient mis en route pour Rome, s'arrêteront dans leur voyage.

Nous venons de dire que le cardinal Mastai-Ferretti avait été élu par acclamation. Il y a trois modes d'élection des papes. Le mode le plus usité est l'élection par le scrutin et l'accession. Quand le scrutin n'est pas décisif, on procède à un second vote nommé *accession*, dans lequel on déclare joindre son suffrage à ceux que tel ou tel cardinal vient d'obtenir. Mais si les cardinaux ne parviennent pas à s'entendre pour la réunion des deux tiers des suffrages sur une seule tête, on s'en remet alors d'un commun accord à la sagesse de l'un ou de plusieurs d'entre eux pour le choix du pape. C'est ce que l'on nomme l'élection par le compromis. Parmi les papes élus de cette manière, on cite Clément IV, Clément V et Jean XXII.

Quant à l'élection par inspiration ou par acclamation, les mots qui servent à la désigner indiquent assez comme elle se fait. C'est celle qui a eu lieu lorsque, par une inspiration soudaine et que l'on considère comme venant du ciel, les cardinaux nomment le pape à l'unanimité et par acclamation. L'emploi de ce mode d'élection est moins rare qu'on ne pourrait le croire. On en cite treize ou quatorze exemples. Le plus mémorable est celui de l'élection de Grégoire VII.

Les nouvelles d'Italie se contredisent sans cesse. Tandis que les correspondants mandent qu'il y règne la tranquillité la plus absolue, d'autres nous racontent que...

Italie, vient d'être augmentée de 10,000 hommes, par suite des craintes que faisaient concevoir les dernières nouvelles sur le maintien de la tranquillité dans les légations. A Bologne, à Rimini et à Ancône, on a trouvé des placards avec ces mots: *Plus de Pape.*

Le *Mercurio de Francoie* a reçu une lettre de Rome qui l'informe qu'on a répandu, il y a quelques jours, dans les provinces, un appel au peuple pour l'exciter à marcher sur Rome, à dissoudre le conclave et à en finir, une fois pour toutes, avec le régime sacerdotal.

soutien légitime, mon appui naturel. Soyez vous-même votre juge. Nos mères étaient sœurs. Toutes deux sont là-haut qui nous voient et nous écoutent. Quand je parus sur votre seuil, votre père m'ouvrit ses bras, et je devins sa fille bien-aimée. C'est moi qui vous remplaçai près de lui, moi qui fus le dernier sourire de sa vieillesse. Je l'aidai à mourir, et ma main lui ferma les yeux. Cependant, orpheline pour la deuxième fois, me voici seule, sans ressources, sans autre protection que la vôtre, dans un monde semé d'écueils et que je ne connais pas. Maurice, répondez: pouvez-vous que votre vie vous appartienne?

Ecrasé sous le poids des devoirs qui venaient d'éclater comme la foudre sur sa tête, aussi épouvanté de l'obligation de vivre qu'il l'eût été, en des jours plus heureux, de la nécessité de mourir, scellé à l'existence comme un forçat qui, près de voir tomber sa chaîne, sent qu'on la lui rive au pied plus étroitement que jamais, Maurice ne répondit que par une explosion de désespoir. Que pouvait-il pour sa cousine, lui qui ne pouvait rien pour lui-même? De quel secours pouvait-il être, lui qui ploiyait sous le faix de sa destinée?

— Allez-vous-en! partez! laissez-moi! s'écria-t-il avec exaltation. Respectez mon malheur, n'insultez point à ma détresse. Du rivage où vous êtes, n'appellez pas à votre aide un infortuné qui se noie, ne demandez pas d'appui au roseau battu par les vents.

— Ami, répondit Madeleine, appuyons-nous l'un sur l'autre, et nous résisterons aux vents contraires. Tendons-nous l'un à l'autre une main secourable, et nous échapperons ensemble au flot qui menace de nous engloutir, nous arriverons, d'un commun effort, au rivage où je ne suis plus, quoi qu'il vous plaise d'en penser. Voyons, Maurice, ayez du courage. Au lieu de pleurer et de vous ensevelir, relevez-vous. La mort n'est qu'une expiation stérile. Vivez, soyez un homme enfin. La réalité seule est féconde; il ne s'agit que de savoir la comprendre et l'aimer. Nous sommes pauvres; mais est-ce pour rien que nous avons reçu du ciel l'intelligence, la force et la santé? Nous ferons, mon cousin, comme tant de gens qui nous valent, comme ont fait autrefois la marquise et le chevalier. Nous travaillerons comme deux enfants du bon Dieu.

Cette perspective ne parut pas charmer Maurice, qui laissa échapper un geste violent où se trahirent à la fois le dédain et la colère.

— Je ferai des bilboquets, n'est-ce pas? demanda-t-il en haussant les épaules.

— Pourquoi pas, mon cousin? Votre père en a bien fait. Il était tout aussi bon gentilhomme que vous, j'imagine.

Maurice se leva, fit deux fois le tour de sa chambre, et vint s'arrêter brusquement devant Madeleine.

— Allons, Maurice, un bon mouvement! s'écria résolument la blanche et dévote créature.

### Le congrès libéral en Belgique.

Le voile épais qui jusqu'ici a recouvert les délibérations du congrès libéral, dit le *Journal de Bruxelles*, commence à se lever peu à peu. Voici quelques mots que nous lisons dans une feuille démocratique à ce propos, et qui feraient croire que tout ne s'est pas passé dans le club réformiste aussi paisiblement qu'on le voudrait faire croire. « Plusieurs épisodes ne doivent point passer inaperçus dit ce journal, bien que l'absence de journalistes indépendants, étrangers à la société, n'ait point permis de les constater, et que le bulletin dit officiel les supprime ou les dénature. M. Verhaegen s'est vivement élevé contre les mandats impératifs, qui enchaînaient, a-t-il dit, l'indépendance des représentants. M. Bartels lui a répondu que l'assemblée ne pouvait soutenir des candidats qui ne partageaient pas ses vues sur deux ou trois points de haute importance et bien définis; que, d'ailleurs, nul n'était tenu d'accepter le mandat si les principes du congrès ne lui venaient pas. M. de Selys-Longchamps a déclaré qu'il ne s'obligeait, pour son compte, sous aucun prétexte, à soutenir les candidatures d'un représentant qui a voté, en 1839, le morcellement du territoire. Cette évocation pouvait paraître étrangère au but du congrès, mais il est de ces souvenirs qui ne doivent pas se prescrire et l'abandon du Limbourg et du Luxembourg est de ce nombre. »

Les beaux députés que cela fera, ajoute à ceci le *Journal de Bruxelles*, quand la charte de congrès libéral fonctionnera partout! On ne s'enquerra plus si les candidats ont de l'intelligence, du dévouement, du zèle, de la conscience pour faire le bien du pays; on leur demandera simplement s'ils adhèrent aux inventions du club réformiste, parquant parmi les bons ceux qui diront: oui, rejetant comme indignes, fût-ce des Guizot ou des Peel, ceux qui répondront: non! Voyez-vous à l'œuvre une législature composée d'après ce patron? Ce sera simplement le congrès libéral vu par le gros bout d'une lunette, un diminutif du club glorieux du 14 juin! Nos arrières-neveux auront de beaux jours: ils riront bien. Mais qu'en pensent MM. Verhaegen et Rogier? Qu'en penseront bientôt MM. Verhaegen et Delfosse?

### Nouvelles et faits divers.

La *Chronique d'Ulm* et la *Feuille hebdomadaire de Heidenheim* publient les faits suivants, qui, disent ces journaux, ne sont malheureusement que trop vrais:

« Adam Gayring, berger du village de Gussenstadt, âgé de soixante-quatre ans, homme probe et loyal, qui était aimé et respecté par tous ceux qui le connaissaient, s'est présenté dans l'après-midi de lundi, 8 juin, devant le conseil municipal de Heidenheim, et lui a déclaré, avec le plus grand sang-froid, qu'il venait de tuer sa femme.

« Le bailli de Heidenheim, qui faisait partie du conseil municipal, fit sur-le-champ appeler son greffier, et procéda à l'interrogatoire de Gayring, qui a donné au magistrat les détails suivants sur le crime dont il venait de s'accuser:

« Ma femme, comme tout le monde le sait, a-t-il dit, était depuis longtemps malade, et notamment sujette à de fréquents maux de tête, qui quelquefois étaient si violents, qu'elle la privaient de l'usage de sa raison. L'hiver dernier, elle était même continuellement alitée; depuis une huitaine de jours elle me répétait sans cesse qu'elle avait perdu tout espoir de guérison, que la seule chose qui lui restait à désirer, c'était l'indépendance de cela, elle était malade, et que...

« Ce matin, après que ma femme et moi nous avions lu ensemble le quatrième chapitre du livre des *Juges* (les époux Gayring étaient très dévots, et liaient tous les jours la Bible), elle me pria de lui enfoncer un clou dans le côté, comme Jael avait fait à Siera, disant qu'une telle mort devait être à la fois douce et prompte, et mettrait fin à ses souffrances; qu'elle me pardonnerait d'avance ce meurtre, dont elle m'absolvait devant Dieu et devant les hommes. Un clou, ajouta-t-elle, ne causera pas une grande hémorragie, et ne fera qu'une petite blessure. Aussitôt que je serai morte, tu joindras les lèvres de la plaie, tu me coifferas d'un bonnet de nuit blanc, et tout restera caché.

« Après avoir résisté longtemps, continua Gayring, j'ai fini par céder au désir de ma femme. Je pris un clou, et je commençai à le lui enfoncer dans la tempe gauche avec un marteau; mais ce clou était trop faible, et sa pointe, au lieu d'entrer dans sa tête, s'appliqua sur l'os de la tempe. C'est ce qui me donna l'idée de faire entrer dans la même tempe une petite vis; mais je n'y réussis pas davantage.

« Alors, ma femme, qui s'impatientait, me dit de l'échouer avec le marteau: ce que j'ai fait en lui enfonçant le crâne avec cet instrument.

moi: je vivrai. — Merci, mon cousin! dit Madeleine d'une voix attendrie. Ah! vous êtes bon, et je savais bien que vous ne me repousseriez pas, ajouta-t-elle en lui prenant une main qu'elle pressa contre son sein chaud. Je priai Dieu matin et soir pour qu'il répande sur votre tête la rosée de ses bénédictions.

— Bien, bien, ma cousine, répondit Maurice, en retirant d'assez mauvaise grâce sa main, qui n'était plus son pouce. Dieu doit avoir fort à faire et ce n'est vraiment pas la peine de le déranger pour si peu. Je vivrai, mais à la condition que, lorsque nous aurons assuré votre destinée, je redeviendrai libre et maître de la mienne.

— C'est tout simple, cela, dit la jeune fille. J'ai déjà des projets d'organisation; nous en causerons fraternellement. Je suis sûre d'avance que vous les approuverez. Le ciel et vous aidant, je ne demande rien de plus de deux ans pour m'asseoir convenablement dans la vie.

— Deux ans! vous demandez deux ans d'absence? dit Maurice avec un mouvement de stupeur qu'il ne chercha point à dissimuler.

— Est-ce trop exiger de vous? Soyez sûr, mon ami, que je ne négligerai rien pour abrégé ce temps d'épreuve, dit Madeleine souriant tristement.

Maurice termina l'entretien par un grand élan de reconnaissance. Sur ces entrefaites, Presala, n'y tenant plus, se précipita comme une trombe dans la chambre, et se jeta au cou de son jeune maître, qui se débatta avec humeur sous les brûlantes effusions d'une tendresse impulsive.

Delfoy, dans l'embrasure d'une fenêtre, pâle, immobile et les poings serrés, il regardait tout à tour ces deux femmes; il se disait, sans s'apercevoir, qu'il les avait toutes deux sur les bras, et malgré lui, frémissant de haine et de rage, il sentait s'allumer dans son cœur des appétits de bête fauve prête à se jeter sur sa proie.

Cependant il se faisait tard. On remit au lendemain le soin de régler l'avenir, et Maurice reconduisit Madeleine jusqu'à la porte du petit hôtel. Les deux voyageuses étaient descendues. Il dit adieu pendant quelques instants aux questions provinciales et les échauffements saugrenus d'Ulm qui, prenant l'éclairage des rues pour un signe non équivoque de la présence de la police, et ayant vécu de tout temps dans l'intimité des agents du cabinet, demandait naïvement si c'était ce l'honneur de saint Babouin qu'on allait illuminer la ville. Ces enfantillages, qui, dans d'autres circonstances, paraissent singulièrement divertis Maurice, achevèrent de l'étonner. Il se mit par les quais déserts, plongé dans la méditation, dans son appartement. Il alla droit à sa boîte de pistolets; qu'il tira; il demanda quelques minutes à les contempler d'un œil ardent et sombre.

— Dormez, dit-il enfin en abaissant lentement le couvercle de sa boîte, amis fidèles, jusqu'au jour de la délivrance, où je viendrai vous chercher.

(La suite prochainement.)

«Le corps de ma femme, Monsieur le bailli, est dans ma maison, où vous pouvez l'examiner à votre aise.»

Le magistrat se rendit à la maison de Gayring avec un médecin, et il y fit conduire en même temps cet homme sous bonne escorte. En arrivant à la maison, ils trouvèrent le cadavre de la femme Gayring tout habillé, étendu sur un lit. A la tête gauche on reconstruisit deux blessures, et le côté gauche de la tête était ensanglanté depuis le sommet jusqu'au-dessous de la nuque. Non loin du lit était une table sur laquelle était un exemplaire de la Bible, sur lequel le clou, la vis et le marteau, qui avaient servi à la perpétration du crime. A côté de cette table, par terre, était placé un vase en terre rempli d'eau, où l'assassin, comme il le dit lui-même, s'est lavé les mains avant d'aller faire sa déclaration à la municipalité de Heidenheim.

Gayring est dans la prison de l'Hôtel-de-Ville. Il est très-calme, et il dit qu'il a la conviction d'avoir bien agi en exécutant la volonté de sa femme pour la délivrer de ses souffrances.»

D'autres journaux wurtembergeois, qui reproduisent les faits que l'on vient de lire, ajoutent que le lendemain du jour où le meurtre commis par Gayring sur sa femme, a été commis à Gussenstadt, tous les habitants de ce village ont suspendu leurs travaux, et ont passé à jeun la journée dans l'église, où ils priaient à genoux pour le salut de l'ame de la victime.

Jeudi dernier s'est terminée la vente du riche mobilier et de la collection de tableaux, d'objets d'art et d'antiquités provenant de lord Wellesley, comte de Mornington, à Ixelles, près de Bruxelles. Voici à quels prix quelques tableaux ont été adjugés :

- Une marine *Buckhuysen* 4,350 fr. Une Halte de *Nicolas Berghem* fr. 6,550. Un intérieur de *Pieter Hoog* fr. 3,200. Une partie de musique de *Karel Demore* fr. 2,700. Un Manège de *Karel Dujardin* fr. 12,300. Un paysage de *Hobbema Minderhout* fr. 20,600. Le Satyre et le Paysan, de *Jacques Jordans* fr. 1,400. Le Concert d'après le tableau de *Van der Ploeg* (deux tableaux) fr. 13,500. Un portrait de *Tamerman*, par *Rubens* fr. 3,000. Un paysage de *Jacques Ruysdael* fr. 2,900. Le concert de *Jean Steen* fr. 3,600. Une partie de musique, du même fr. 3,300. Un Garde-manger, de *Sneyders* fr. 1,400. L'intérieur d'un corps-de-garde, de *David Teniers* fr. 3,000. Un Intérieur, du même fr. 2,000. Un miracle, du même fr. 1,700. Une marine, de *Arthur van der Neer* fr. 3,500. Une Cérès de *Adrien Van Werf* fr. 1,050. Un portrait de *Van Dyck* fr. 1,500. Le Calvaire de *Philippe Wouerman* fr. 6,500. Un paysage de *Jean Wynants* fr. 5,500. Un paysage du même fr. 6,100.
- M. Patureau, de Paris, a acheté les deux Pater moyennant 13,500 fr. M. Adams s'est rendu l'acquéreur du paysage d'Hobbema moyennant 20,600 fr. M. Warwick, de Paris, du Manège de Dujardin, moyennant 12,300 fr.

On lit dans le *Cultivateur* :

Chaque année amènera-t-elle donc un nouveau fléau dans nos campagnes ? Les pommes de terre ont manqué en 1845, et il paraît que ce sera le tour des pêches en 1846. Heureusement que le mal n'aura pas des conséquences aussi graves. Depuis quelques temps, les pêchers les mieux exposés ont perdu leurs feuilles et leurs fruits à peine formés. Tout se dessèche comme brûlé par le soleil. En examinant de près quelques-uns de ces arbres, on constate sur les feuilles et les petites branches la présence d'une quantité d'insectes plats et presque invisibles qui rongent jusqu'aux jeunes pousses et semblent occasionner à l'arbre même des dommages sensibles. Le même phénomène se remarque sur des pruniers, notamment les pruniers en pleine fructification.

Théâtre de Lille. — Des désordres graves ont éclaté au théâtre de Lille, à l'occasion de la démission de trois artistes, que le directeur, dit-on, voulait conserver, et que la commission choisie parmi les abonnés, pour décider de l'admission ou du rejet des débutants avait repoussés. Ces trois malheureux comédiens, ballotés entre la commission, le commissaire de police, le directeur, le maire de la ville et le parterre, se sont vu tour à tour admis et repoussés ; la commission, indignée de voir le maire se montrer fort peu respectueux pour ses décisions, a donné sa démission en conséquence.

Théâtre de Lille. — Des désordres graves ont éclaté au théâtre de Lille, à l'occasion de la démission de trois artistes, que le directeur, dit-on, voulait conserver, et que la commission choisie parmi les abonnés, pour décider de l'admission ou du rejet des débutants avait repoussés. Ces trois malheureux comédiens, ballotés entre la commission, le commissaire de police, le directeur, le maire de la ville et le parterre, se sont vu tour à tour admis et repoussés ; la commission, indignée de voir le maire se montrer fort peu respectueux pour ses décisions, a donné sa démission en conséquence.

Un jeune avocat se présentait samedi pour prêter le serment devant la première chambre de la cour royale de Paris. Parmi les prénoms du jeune récipient figurait celui de *Mahomet*. — Mahomet ! a dit M. le président avec vivacité, mais ce n'est pas un prénom, cela. Il faut pourtant bien le retenir, la dit l'aspirant avocat, puisqu'il figure sur mon acte de naissance. — Eh bien ! a repris M. Séguier, si c'est un saint, ce n'est pas, dans tous les cas, un saint païen.

Une horrible noie la nature de celle qui fit de si cruels ravages l'année dernière, vient de causer un épouvantable bouleversement dans la ville de Grenada (Etats-Unis).

Le jeudi 7 mai, vers trois heures de l'après-midi, on aperçut à Grenada un effroyable nuage de poussière et de fumée, qui annonçait l'approche d'un terrible tourbillon. Ces indices n'étaient pas trompeurs, car bientôt après la ville était en proie à la plus violente tourmente. Le temple des ministres, l'un des plus beaux édifices de ce genre, n'est plus qu'un monceau de ruines. Toutes les maisons qui se trouvaient sur le passage du tourbillon ont été renversées. Quelques-uns des plus estimables citoyens de Grenada ont péri avec leurs familles et leurs domestiques.

On compte un grand nombre de blessés. Après avoir produit dans la ville cet épouvantable bouleversement, le tourbillon a continué à exercer ses environs son œuvre de dévastation.

Richesse nouvelle. — Une lettre de Sainte-Augustine (Labrador) adressée au *Montréal-Times*, en date du 12 avril, révèle une découverte fort curieuse, c'est que les alligators produisent de l'huile, en quantité notable.

On dit que l'huile de baleine, dit la lettre, est due aux Indiens qui l'exploitaient depuis longtemps ; l'huile d'alligator est aussi bonne que celle de baleine, et elle est claire, transparente et brille même beaucoup mieux dans les lampes qu'elle se compare avec la plus grande facilité, et chaque animal en contient une quantité considérable.

Une expédition vient de quitter notre port pour exploiter immédiatement cette découverte ; elle s'est dirigée vers la rivière Saint-John et la Baie Noire, où se trouvent en abondance ces hideux animaux ; il arrivait souvent qu'en remontant le fleuve sur des steamers on s'amusait à tirer les alligators, et était chaque fois un baril ou un demi baril d'huile de perdu. Si l'expédition réussit, comme nous n'en doutons nullement, il faudra songer à empêcher la pêche à l'époque où les alligators courent, car la spéculation se jetterait dans cette nouvelle industrie, et on en compterait bientôt une race des crocodiles.

Notre lettre dans une lettre datée de Varsovie, 20 mai 1846, annonce que le costume israélite, et particulièrement le bonnet de fourrure, qui est en usage à Wilna, et que les juifs de toute la Pologne paraissent disposés à suivre cet exemple. Il y a à Wilna 45,000 israélites sur une population de 80,000 âmes, et à Varsovie, 40,000 juifs sur 80,000 habitants. Le comte Montefiore est intervenu personnellement auprès d'un grand nombre de membres du Chasidim, et il les a décidés à adopter le costume allemand. Le roi a accordé une prolongation de trois mois pour opérer ce changement, qui est réclamé par l'empereur de Russie. On sait que l'empereur a exigé, en outre, par ses derniers ukases, que tous les israélites de son empire s'adonnassent à l'agriculture ou au commerce ; son intention paraît être de dénationaliser la ligne de démarcation qui existe entre les israélites et le reste de la population, afin qu'ils ne puissent plus être distingués sur des objets juifs.

— Une découverte des plus précieuses vient d'être faite à Grimberghé près de Vilvorde (Belgique). C'est une carrière de pierres blanches, appelées pierres de taille, d'une qualité incomparable. Il y a déjà plusieurs siècles que l'on avait perdu la trace de cette carrière que l'on savait devoir exister dans la localité. La tour de Saint-Rombaut, à Malines, et celle de l'antique église de Grimberghé, ont été construites avec ces mêmes pierres qui sont reconnues supérieures à tous les matériaux de ce genre employés aux grosses constructions. D'abord très-molles, elles acquièrent par le temps, la dureté du marbre, tandis que d'autres, qui ont servi aux grandes réparations des vieux monuments, se détériorent assez vite à l'action de l'air. Lorsqu'il s'est agi de faire restaurer l'église de Saint-Rombaut, le chapitre métropolitain fit faire des recherches dans les environs, mais sans succès. Il y a quelques jours, des fouilles ayant été pratiquées dans un champ appartenant à M. le baron Vanderlinden-d'Hooghvorst, à Grimberghé, on trouva à une profondeur de quelques-pieds, ce que l'on avait cherché depuis longtemps ; c'est une trouvaille des plus heureuses.

— Tout récemment, dans un village situé à une demi-lieue de Lille, une vieille femme s'éleva à la tombée de la nuit, elle rencontre dans un endroit écarté un grand et vigoureux gaillard à qui elle s'empresse de demander son chemin ; mais celui-ci, loin de lui répondre, prend la fuite avec toutes les marques d'une vive frayeur. Elle le suit de loin et le voit arriver à une ferme à la porte de laquelle il se hâte de frapper ; personne ne lui répond. Fatiguée d'attendre, elle se décide à essayer de retrouver d'elle-même sa demeure ; malheureusement il y avait à peu de distance une mare assez profonde dans laquelle elle tomba. Pendant plus des trois quarts de la nuit elle appela du secours mais en vain. Elle finit par succomber misérablement. Le lendemain on eut l'explication de la stupide conduite des habitants de la ferme. L'homme qu'elle avait rencontré et qui s'était enfui à son approche, déclara qu'il l'avait prise pour un oncorse et que sa frayeur l'avait empêché de lui porter secours. Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires, il est le résultat du triste état d'ignorance et de superstition dans lequel, dit le journal qui porte ce récit, le clergé des campagnes entretient avec obstination ceux dont la direction morale lui est confiée.

— On écrit de Londres, le 17 juin : « Mme Weiss et ses trente-six élèves, dites les trente-six danseuses viennoises, est en ce moment à Londres où elle donne des représentations sur le théâtre de l'Opéra-Italien. Mécontente, à ce qu'il paraît, de quelques procédés du directeur, M. Lumley, elle a demandé à la cour du hanc de la reine la résiliation de son engagement, sous prétexte d'inexécution des clauses du contrat.

« M. Lumley, de son côté, a formé une action reconventionnelle. Il dit que, depuis l'arrivée de Mme Weiss en Angleterre, sa troupe s'est entièrement renouvelée. Le gouvernement autrichien avait accordé la sortie des enfants hors d'Allemagne, sous la condition expresse qu'on les renverrait à leurs parents dès qu'ils auraient atteint l'âge fixé pour la première communion. Cet ordre a été régulièrement exécuté. A mesure qu'il s'opérait des vides dans les rangs, les petites filles étaient remplacées par de prétendues viennoises natives de Bath, d'Oxford et de la banlieue de Londres ; enfin elles ne sont plus que trente-trois au lieu de trente-six.

« La cause a été gravement plaidée dans deux audiences, présidées par lord Denman. L'avocat de Mme Weiss a répondu qu'elle avait trois summaires prêts et prêts pour compléter son cadre de ballet, et qu'elle avait trouvé beaucoup plus de dispositions, de souplesse, de grâce et de gentillesse parmi les petites filles d'Angleterre que parmi les Allemandes ; ce moyen de défense flattait l'orgueil britannique.

« Lord Denman a rejeté la demande de Mme Weiss, avec dépens, et a déclaré le directeur de l'Opéra-Italien non-recevable dans sa demande reconventionnelle. »

— Malgré la dénégation de quelques journaux, il est positif que le général Montholon va être mis en liberté, et voici pourquoi : Le prince Louis-Napoléon ne l'avait pas mis au courant de ses projets d'évasion, de sorte que le général, dès qu'il eut appris cette nouvelle, qui le surprit fort, écrivit au ministre de la guerre pour demander sa grâce. On la lui a accordée sur-le-champ, le prévenant seulement qu'il resterait à Ham jusqu'à la fin du procès du docteur Cornou.

— Le sultan, qui voyage en ce moment dans son empire, est arrivé le 4 juin à Constantinople. On estime que l'on a évalué à 6000 personnes.

Toutes les demandes qui ont été adressées par les pachas, et les généraux, ont été agréées et chargées sous les pachas qui lui ont présenté leurs hommages sur sa route de ne plus faire désormais de différence entre les sujets, quant aux impôts, aux taxes, et à l'application de son rapport. Le voyage du sultan ne peut manquer d'avoir de grands résultats, attendu qu'actuellement la situation des pachas a complètement changé, Réchid-Pacha ayant déclaré aux notables qu'ils pouvaient en tout temps adresser directement leurs plaintes à Constantinople dans le cas où les pachas n'y feraient pas droit.

— Suivant les données publiées par l'*Observateur rhénan*, la recette brute des douanes du *Zollverein* a été pour le premier trimestre de cette année de 4,534,305 thalers, tandis que dans le trimestre correspondant de 1845 elle ne s'est élevée qu'à 3,793,581 thalers, ce qui fait un excédant de 740,724 thalers pour 1846 ; la recette brute pour ce même trimestre a été de 3,973,073, et en 1845 de 3,230,246, ce qui fait pour le trimestre de 1846, un excédant de 742,827 thalers.

— On écrit de Nuremberg, le 17 juin : Notre marché aux grains a été si bien approvisionné ces jours derniers que le prix des blés a considérablement baissé. Dans l'espace d'une quinzaine de jours, le prix du froment a été réduit de 30 à 22 fl. le scheffel, et celui du blé de 22 à 17 fl. La récolte du foin est très-abondante ; elle est trois fois plus considérable que celle de l'année dernière ; on conçoit les mêmes espérances pour la récolte des blés.

— Un oiseau. — Des agents de police passant, le 12 mai dernier, dans la rue Sainte-Apolline, à Paris, aperçurent un vieillard tourmentant les passants pour en obtenir quelque aumône. Cet homme était à peine vêtu, et son état de quasi-nudité eût pu très-bien le faire arrêter comme coupable d'attentat à la pudeur publique. Il fut seulement arrêté pour mendicité, et, c'est comme prévenu de ce délit qu'il comparait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Il se nomme Dabertin ; il est âgé de soixante-trois ans. Lorsqu'il se vit entre les mains des agents, il supplia ceux-ci de vouloir bien le conduire à son domicile, pour y prendre, disait-il, des objets dont il avait un besoin indispensable. Les agents pensèrent qu'il voulait se munir d'une chemise ou d'un pantalon, ou d'une blouse, toutes choses dont le besoin se faisait, en effet, grandement sentir dans la toilette du vieux mendiant. Ils l'accompagnèrent jusque dans son galeto. Dès qu'il y fut entré, Dabertin se précipita vers un petit placard sans serrure, saisit en frémissant un gros oiseau empaillé, gris de passère, qui s'y trouvait, le serra vivement sous ses haillons, et s'écria avec une voix forte et un sourire triomphant : « Marchons ! »

Les agents, étonnés que cet homme eût montré tant d'empressement pour emporter une carcasse d'oiseau ne valant pas 5 centimes, eurent des soupçons ; ils obligèrent Dabertin à remettre cet objet entre leurs mains, et témoignèrent quelque surprise de son étrange anomalie. En le regardant, ils furent bien plus surpris encore du son métallique qui résonnait, ils l'ouvrirent alors, et en retirèrent des pièces d'or formant un total de 1,760 fr. Quand le pauvre diable vit qu'on lui enlevait son trésor, il tomba dans un véritable accès de folie. Tour à tour il rit, il pleura, il supplia les agents de lui rendre son or ; leur dit des injures, se jeta à leurs pieds et leur donna des coups de poing. Enfin il fallut bien se soumettre au sacrifice, et Dabertin fut enfermé sans son cher oiseau.

A l'audience, le prévenu, qui quoiqu'il en soit, n'en regrette pas moins son argent. A toutes les questions de M. le président, il répond par d'autres questions sur ce que l'on a fait de son trésor.

M. le président. — Vous n'avez aucune profession ? Le prévenu. — Mon oiseau, mon cher monsieur... Mon pauvre oiseau, qu'est-il devenu ?

M. le président. — Répondez-moi donc ! .. Reconnaissez-vous avoir demandé l'aumône ? Le prévenu. — Je l'ai connu vivant ; je l'aimais comme un frère, comme un fils... C'est moi qui l'ai empaillé.

M. le président. — Oui, avec l'or... D'où provenait la somme qu'il contenait ? Le prévenu. — On me le rendra, n'est-ce pas, mon bon président ? Vous ne voudriez pas avoir à vous reprocher la mort d'un pauvre homme comme moi.

M. le président. — Comment, ayant une pareille somme, vous livriez-vous à la mendicité ? Le prévenu. — Je ferai dire des messes pour le repos de vos âmes... Je mettrai des cierges à votre bienheureux saint... N'est-ce pas que vous allez ordonner qu'on me le rende ?

Il est impossible à M. le président, malgré tous ses efforts, d'obtenir du vieillard un mot qui n'ait pas trait à son argent, et le tribunal le condamne à trois mois d'emprisonnement, en ordonnant qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit dans un dépôt de mendicité.

Quand les gendarmes veulent emmener Dabertin, il résiste des pieds et des mains, en s'écriant d'une voix entrecoupée : « Mon oiseau ! mon oiseau ! »

### LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

L'acte de confédération, connu sous le titre d'acte de médiation, que Napoléon força la Suisse d'accepter, laissait aux gouvernements cantonaux un pouvoir administratif considérable. Il les autorisait à exercer les fonctions législatives et exécutives dans l'intérieur de leurs frontières respectives ; il leur promettait de donner à leurs députés des mandats impératifs sur toutes les questions, excepté sur les différends qui pouvaient surgir entre deux cantons. Mais, dans la Diète, il accordait la prépondérance aux cantons les plus peuplés. Berne, Zurich, Vaud, Saint-Gall, Argovie et les Grisons, avaient chacun un double vote. Comme la confédération ne se composait que de dix-neuf cantons — Genève, le Valais et Neuchâtel, étaient alors incorporés à la France, ou devaient en faire partie, — cette clause de l'acte de médiation attribuait aux six cantons principaux douze voix sur vingt-cinq. Pour les déclarations de guerre, les traités de paix et les alliances étrangères, une majorité des trois quarts des vingt-cinq voix était exigée. Sur toutes les autres questions, la simple majorité devait suffire, car l'acte de médiation n'établissait aucune règle. Les six cantons qui possédaient un double vote, pouvaient donc, en se ménageant un seul allié, imposer leur volonté aux douze autres.

L'acte de médiation attribuait à la Diète le droit de recevoir les ministres étrangers, d'accréditer les ministres suisses, de convoquer la milice ; en un mot, d'exercer toutes les fonctions du pouvoir exécutif de la confédération. Il la nommait juge des différends qui pouvaient survenir entre les cantons ; il l'autorisait à fixer le montant des droits de douane, à créer une monnaie suisse uniforme, à permettre les engagements des Suisses au service d'une nation étrangère, à renvoyer devant un tribunal fédéral, composé des présidents des tribunaux criminels des autres cantons, pour y être jugés comme des rebelles, les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre exécutif, qui auraient désobéi à l'un de ses décrets. Il accordait à tout habitant de la Suisse la liberté de résider et d'exercer sa profession ou son industrie, partout où il le jugerait convenable ; il supprimait toutes les douanes intérieures ; il défendait à tout canton de se fier par un traité particulier, soit avec un autre canton, soit avec une puissance étrangère, ou d'entretenir sur pied plus de deux cents soldats de troupes régulières. Enfin, par l'acte de médiation, les cantons suisses furent soumis à l'autorité du maintien de leur constitution existante et des courtes sentences de leur confédération contre les puissances étrangères, contre les autres cantons et contre les factions intérieures.

A cette époque, les trois cantons forestiers, et Glaris, Zug, et Appenzel, avaient des constitutions purement démocratiques, comme ils en ont encore aujourd'hui. Les gouvernements des autres cantons étaient des démocraties représentatives et même un peu aristocratiques.

L'acte de médiation décidait en principe que la Suisse ne devait pas être soumise à un gouvernement central ; il avait sur tout pour but de ne porter aucune atteinte à la souveraineté des cantons. Il contenait pourtant deux clauses incompatibles avec cette souveraineté, celle qui accordait au double vote à six cantons, et qui permettait à la majorité de la Diète d'engager la minorité, et celle qui renvoyait devant un tribunal fédéral, pour être jugés comme des rebelles, les fonctionnaires de l'ordre législatif et de l'ordre exécutif d'un canton, coupables d'avoir désobéi à un décret de la Diète. D'une part, en effet, il importait au maintien d'une union fédérale, opposée à une incorporation, que chaque membre de cette union possédât un droit de veto, et non toute son existence politique pût être livrée à la merci d'une majorité sans son consentement. D'autre part, un état souverain ne peut pas se révolter ; car la rébellion implique nécessairement la soumission. — L'acte de médiation avait encore un défaut plus grave : il semblait interdire toute modification des constitutions cantonales existantes. Cette disposition n'était certes pas incompatible avec la souveraineté cantonale, car un état souverain peut s'engager par un traité à ne point changer à sa constitution ; mais elle fut devenue, avec le temps, une restriction intolérable. Napoléon, tout en ayant bien qu'il ne travaillait pas pour la postérité, et qu'il avait seulement un édifice temporaire destiné à être renversé de sa propre main, s'il ne parvenait jamais à réaliser son plan de conquête universelle, et à tomber avec lui s'il était vaincu. Cette œuvre éphémère ne dura que onze années, et pendant cette période, la Suisse fut plus tranquille, plus libre, plus prospère qu'aucune autre contrée du continent. Mais ces heureux résultats ne firent point oublier aux cantons la perte de leur indépendance. En 1813, dès qu'une armée autrichienne protégea leurs frontières de la France, ils s'empressèrent d'annuler l'acte de médiation. Cette résolution fut prise à l'unanimité ; mais quand il s'agit de remplacer ce pacte qu'on venait de détruire, il y eut presque autant d'opinions que de voix. Quatre cantons prétendirent rétablir l'état de choses qui existait avant la révolution française, c'est-à-dire partager la Suisse en un certain nombre de cantons ou pays confédérés et autres, et en bailliages-sujets réunis l'un à l'autre par des relations compliquées et différentes, par suite de guerres, d'achats, d'hypothèques, de cessions et de traités — état de choses dont la faiblesse et les

inconvenients se faisaient peu sentir, quand le reste du continent était aussi faible et désuni, mais qui eût rendu l'indépendance de la Suisse fort précaire en face des voisins puissants, dans les états desquels elle se trouve aujourd'hui englobée.

Cependant, l'indépendance de la Suisse est essentielle à la tranquillité de l'Europe. Si la Suisse n'est pas assez forte, nous ne dirons pas pour se protéger elle-même, mais pour contribuer puissamment à sa propre défense, elle ne peut manquer de tomber sous la domination de la France et de l'Autriche. Celle de ces deux puissances qui pourra tourner contre l'autre les ressources de la Suisse, sera toujours tentée de se servir d'un tel avantage. De l'indépendance de la Suisse dépend sa neutralité, et sa neutralité est une forte garantie pour l'Europe contre une guerre continentale. Tant que sa frontière est respectée, elle couvre le point le plus vulnérable de chacune de ces deux grandes monarchies militaires. Si elle n'eût pas été violée en 1803, la bataille de Marengo n'eût pas été livrée, et la campagne de cette année eût eu des résultats aussi incertains que les campagnes précédentes. Si elle eût été respectée en 1813, d'autres obstacles eussent arrêté la marche du prince Schwartzenberg, et la guerre, dont l'issue fut plus d'une fois douteuse, se fût terminée tout différemment. En 1814, tous les états qui faisaient partie du congrès de Vienne, même la France, désiraient vivement diminuer les chances de guerre. Ils exigèrent en conséquence que les cantons fussent unis par une confédération assez forte et assez intime pour leur promettre d'agir comme un seul état contre un agresseur quelconque. Les esprits n'étaient pas préparés en Suisse à une telle union. Les Grisons refusèrent de s'unir à la Valteline; les habitants de la Valteline demandèrent à être incorporés à la Lombardie. Berne prétendit qu'il n'avait aucun devoir à remplir envers une nation suisse qui n'existait que dans l'imagination de certains hommes d'Etat. Il n'y eût une nation suisse, car il s'agit que les cantons étaient des états souverains, unis seulement entre eux par les traités qu'ils pouvaient juger à propos de contracter. Le congrès employa tour à tour la raison, la prière, les promesses, enfin, il menaça, et le résultat de cette discussion fut le pacte actuel, sorte de compromis entre les idées larges d'un parti et les jalouses méfiances de l'autre, qui fut offert par les cantons, et accepté par le congrès, avec une égale répugnance.

Le parti aristocratique, en s'opposant à toute amélioration du pacte fédéral, oblige tous les habitants de la Suisse à souffrir de ses nombreux défauts; il met en danger l'existence de la confédération. Le directoire ou vorort alterne, ainsi que nous l'avons vu, de deux ans en deux ans, entre les trois cantons directeurs. Ce changement implique la translation du siège du gouvernement fédéral avec toutes ses archives et tous ses fonctionnaires. La clause qui attribue aux magistrats du vorort le pouvoir exécutif fédéral, leur impose des devoirs qui peuvent être quelquefois, et qui doivent paraître souvent, incompatibles avec ceux qu'ils ont à remplir envers leurs cantons et la confédération. La composition des membres de ce conseil exécutif dépend donc des changements constitutionnels qui peuvent avoir lieu dans l'un ou l'autre des cantons directeurs. Une révolution dans l'un d'eux entraîne une révolution dans le conseil fédéral. Les hommes nouveaux, qui sont influencés par de nouvelles passions, et qui agissent d'après de nouveaux principes. La clause qui oblige les cantons à soumettre leurs différends à des arbitres manque d'une sanction suffisante; elle suppose que chacune des parties choisit son arbitre; mais si l'une d'elles refuse ou néglige de faire ce choix, la Diète se voit réduite à l'impuissance. Comme elle n'a aucune juridiction immédiate sur les individus, elle ne peut rendre ses décrets obligatoires que par la force, et bien qu'elle puisse contraindre à lui obéir ceux qui se refusent d'exécuter ses ordres, elle n'a pas le droit de les punir. Les réfugiés polonais qui, en 1834, envahirent la Savoie, ne subirent qu'une peine purement nominale. Les corps-francs qui, durant l'été dernier, attaquèrent Lucerne, échappèrent à tout châtiement, ils parvinrent à sortir du territoire qu'ils avaient violé; les cours cantonales n'intervinrent pas. Probablement leurs lois ressemblent aux nôtres; elles ne leur donnent pas le pouvoir de punir des crimes commis par leurs citoyens sur un territoire étranger, contre des étrangers. Le pacte n'a pas institué un tribunal fédéral. La clause qui oblige tous les membres de la Diète, dans tous les cas, à suivre strictement les instructions de leur gouvernement, prévient toute discussion utile. Les questions nominalement soumises à la Diète, sont en réalité examinées et décidées par les petites législatures cantonales. Les députés n'ont plus besoin de recueillir tous les faits, de peser tous les arguments; quelle que soit leur conviction, seraient-ils certains que, si les faits eussent été mieux connus et présentés d'une autre manière, la décision de leur gouvernement eût été différente, il faut qu'ils votent selon leurs instructions. A moins de l'interpréter littéralement, la clause du pacte qui garantit le maintien des diverses constitutions cantonales est un non-sens; l'interpréter littéralement, c'est interdire toute amélioration possible. Les rédacteurs du pacte semblent surtout avoir eu pour but, il est vrai, de s'opposer à toute innovation ultérieure, aussi n'y introduisirent-ils aucune clause relative à son amendement. Il ne peut donc être légalement modifié que d'un consentement unanime; or, l'expérience l'a souvent prouvé, l'unanimité est presque impossible dans une aggrégation d'un si grand nombre d'éléments hétérogènes.

Mais la clause la plus fatale du pacte fédéral est celle qui autorise les vingt-deux cantons à établir entre eux des barrières plus nombreuses et plus élevées que celles qui, dans la plus grande partie du continent, séparent les nations l'une de l'autre. Nous avons déjà mentionné les obstacles que la plupart des cantons opposent à la liberté de commerce nationale, et même au transit. La circulation des personnes est encore plus gênée que celle des denrées. Bien que la loi ne soit pas toujours exécutée en pratique, un Suisse n'a pas le droit de parcourir certaines parties de la confédération, s'il n'est porteur d'un passeport qui lui trace d'avance sa route, et qui limite le temps de son voyage. Quelques cantons défendent à un étranger, c'est-à-dire à un Suisse d'un autre canton, de s'établir sur leur territoire, si le condamnent à une amende; ceux-là lui interdisent l'exportation de leurs produits; les uns l'obligent à donner des renseignements sur sa bonne conduite et sa solvabilité, les autres tolèrent l'importation de leurs produits, mais ils se réservent le droit de le bannir quand cela leur paraît convenable; d'autres lui refusent la permission d'épouser une femme de leur territoire; d'autres lui

font acheter cette permission; d'autres enfin lui vendent l'autorisation de se marier hors de son propre canton. Les prix varient selon les pays. Ainsi, d'après une loi de 1816, un Bernois qui épouse une femme de Soleure paye environ 75 fr., et la femme 150. Se marier sans payer les droits, c'est commettre un délit fort grave, qui expose à des peines sévères, non-seulement le coupable, mais toute sa famille. Dans quelques cantons, un créancier chirographaire ou hypothécaire étranger n'est payé que lorsque tous les habitants du canton ont été désintéressés par son débiteur ou par ses ayant-droit. Dans presque tous, il est très-difficile, même à des personnes riches, d'acquérir les droits de citoyen. Cette disposition rappelle l'état des districts agricoles de l'Angleterre, sous l'ancienne loi de résidence et de renvoi (*settlement and removal*). Alors, selon les expressions d'Adam Smith, un pauvre franchissait plus difficilement la limite conventionnelle d'une paroisse qu'un bras de mer ou une chaîne de hautes montagnes; alors une haie pouvait séparer deux localités qui se touchaient, bien que l'une manquât d'ouvriers et que les ouvriers abondassent dans l'autre; bien que d'un côté de cette ligne infranchissable les salaires fussent trop élevés sans aucune nécessité, tandis qu'ils restaient déplorablement bas de l'autre côté. Mais d'après la loi anglaise un homme ne pouvait être renvoyé du pays où il se trouvait, si ce n'est dans son domicile naturel. Tant que son domicile n'était pas constaté, ou s'il ne pouvait l'être, cet homme était autorisé à prolonger son séjour. La plupart des cantons suisses ont le droit de renvoyer un étranger, uniquement parce qu'il est étranger; ils l'obligent à passer leur frontière et l'abandonnent entièrement à lui-même. Ainsi s'est formée cette classe trop nombreuse de *Heimathlose*, composée des individus qui n'ont jamais possédé, ou qui ont perdu leurs droits de citoyens. Ce sont les Bohémiens de la Suisse; la plupart d'entre eux descendent de familles qui ont mené le même genre de vie. Selon une conjecture assez probable, ils forment les derniers débris des populations allemandes chassées de leur patrie par la guerre de trente ans. Presque tous les cantons de la Suisse ont fait, tout exprès pour s'en débarrasser, des lois sur le vagabondage presque aussi cruelles que celles qui déshonoraient l'Angleterre au siècle dernier. Chassés du pays, ils se réfugiaient dans les forêts ou se cachaient dans les quartiers les plus pauvres des principales villes, et comme la loi les condamne à la paresse et à la misère, ils s'en vengent par toutes sortes d'attentats contre les personnes et contre les propriétés.

Dès l'année 1831, Thurgovie soumit à la Diète la question de la révision du pacte fédéral. Cette proposition, assez froidement accueillie cette année, fut renouvelée l'année suivante et adoptée par treize états, Lucerne, Zurich, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud et Genève et les Rhodes extérieures d'Appenzell. Il ne nous appartient pas de résumer ici les nombreuses discussions auxquelles cette proposition donna lieu; nous nous bornons à rappeler que toutes les tentatives faites pour le réaliser échouèrent successivement, et que la confédération suisse est encore soumise à toutes les dispositions de ce pacte fédéral de 1815, dont nous venons de faire un exposé sommaire. Mais, par les liens plus rationnels et plus solides, entrera franchement dans la voie du progrès pour ne la plus quitter, et verra se dissiper, sans en avoir souffert, les orages qui paraissent menacer aujourd'hui sa tranquillité intérieure et sa sûreté extérieure.

**Théâtre-Royal-Français.**  
 Jeudi 25 juin, représentation n° 10.  
**Bruno le Fileur,**  
 comédie-vaudeville en deux actes, par MM. Coignard Frères.  
 Mlle CLARISSE, deuxième amoureuse, remplira le rôle d'Adèle de Blainville.  
 M. E. JOLLY, deuxième amoureux, remplira le rôle de Gustave.  
**UNE POSITION DÉLICATÉ,**  
 Comédie en un acte, par MM. Léonce et de Bernard.  
 M. E. JOLLY remplira le rôle de Marencey.  
**LE MAÎTRE DE CHAPELLE,**  
 paroles d'Alexandre Duval, musique de Paër.  
 On commencera à SEPT heures.  
 Samedi 27 juin, Clôture, pour réparations à faire à la salle de spectacle.

**ANNONCES.**  
**BUREAU DE CHANGE,**  
 rue dite Spuistraat, n° 19.  
 Ce bureau est établi pour faciliter aux étrangers et habitants de la ville, l'échange et la vente de toute espèce de monnaie, de Billets de Banque et de Fonds Publics.  
 Le bureau sera ouvert tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures après-midi.

**CORS AUX PIEDS.**  
 Le *Taffetas gommé* de Paul Gage, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôt à La Haye, chez M. SACK, négociant.

**Pour Batavia,**  
 partira d'Amsterdam, dans le courant du mois de Juillet, le navire trois-mâts fin voilier, *Van der Werf*, capitaine P. VAN DUYNBOODEN. On pourra s'adresser pour fret et passage, aux armateurs Messieurs ROISSEVAULT & Co, ou aux courtiers de navire FROST & FILS à Amsterdam.  
**SOCIÉTÉ DE PAQUEBOTS A VAPEUR**  
 ENTRE  
**le Hâvre et la Hollande.**  
 Le steamer *Rotterdam*, capitaine COUJARD, partira de Rotterdam le matin de jeudi, 25 Juin.  
 S'adresser à MM. Smith & Co, Boompjes, A. 170, à Rotterdam.

**AU GRAND MAGASIN**  
**DE DRAPS, CACHEMIRE, ÉTOFFES ET**  
**HABILLEMENTS POUR MESSIEURS,**  
 chez A. VAN NOORDEN,  
 SPUISTRAAT, n° 364, à La Haye.  
 On vient de recevoir aujourd'hui un grand et superbe assortiment de DRAPS et ÉTOFFES-CACHEMIRE de première qualité pour REDINGOTES et PANTALONS, ainsi que des ÉTOFFES des dessins les plus variés et les plus nouveaux pour PANTALONS et GILETS D'ETE.  
 Au même magasin, dans un très-court délai, on livre confectionnés avec solidité, netteté et dans le goût le plus nouveau:  
 Des REDINGOTES habillées en drap superfine et en toute couleur aux prix de fl. 24, fl. 26, fl. 30.  
 Des PANTALONS EN ÉTOFFE-CACHEMIRE aux prix de fl. 10, fl. 12, fl. 13 et fl. 14.  
 Des PANTALONS D'ETE en étoffes nouvelles aux prix de fl. 4, fl. 5, fl. 5.50, fl. 6.50 et fl. 8.  
 Des GILETS dans les dessins les plus nouveaux au prix de fl. 3.50 et plus haut.  
 Audit magasin on a reçu aussi aujourd'hui:  
 Des PANTALONS D'ETE à fl. 4, fl. 6, fl. 8, fl. 10 et jusqu'à 16.  
 Des HABITS DE FANTAISIE du prix de fl. 10 et des REDINGOTES DE MAISON de très-bonne qualité au prix de fl. 4.50.  
 A. van Noorden.

**POUR CAUSE DE LIQUIDATION.**  
 A la requête des liquidateurs de la société anonyme établie à Bruxelles, sous le titre *Raffinerie Nationale*, les notaires BARBANSOON, de Bruxelles, et JOTTRAND, de Gênappe, vendront avec une prime de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication préparatoire:  
 Le superbe établissement de la Sucrerie de Watelet, avec habitation de maître, sucrerie, distillerie, corps de ferme et autres dépendances, formant ensemble une masse de bâtiments de 225 mètres de longueur sur 80 de largeur, entouré de 150 hectares de Terres et Prairies d'un seul bloc, le tout divisé en 41 lots, avec réserve d'accumulation.  
 Ces bâtiments, construits depuis peu d'années, sont entièrement couverts en ardoises et pannes; ils peuvent être, à très-peu de frais, appropriés pour la résidence d'un grand nombre de personnes; la proximité de la ville de Bruxelles (1 1/2 myriamètre) promet du succès à toute industrie qu'on voudrait y établir, enfin on pourrait en faire un grand établissement modèle d'agriculture et y joindre un haras pour la remonte des chevaux.  
 Le prix d'achat sera payé par dixièmes dont les deux premiers dans le mois de la vente et les huit autres d'année en année, avec intérêt de quatre pour cent par an.  
 La vente se fera en la chambre des ventes par notaires à Bruxelles, Fossés-aux-Loups, en deux séances: La première, pour l'adjudication préparatoire, le mercredi 8 juillet 1846, et la deuxième, pour l'adjudication définitive, le mercredi 22 juillet suivant, respectivement à dix heures du matin.  
 Les ustensiles de la sucrerie et ceux de la distillerie étant expressément réservés, on pourra traiter de gré-à-gré de la cession de tout ou partie d'eux; la préférence sera accordée à l'acquéreur du 1er lot.  
 Pour tous renseignements, chez lesdits notaires ou au siège de la Société Raffinerie Nationale, quai au Foin, 31, à Bruxelles.

**Bourse d'Amsterdam du 22 Juin.**

	COURS	21 Juin.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	21	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Dito dit	4	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Dito des Indes	4	93 1/2	93 1/2	93 1/2
<b>Pays-Bas.</b> Syndicat	4	88 1/2	88 1/2	88 1/2
Dito	3	170 1/2	170 1/2	170 1/2
Société de Commerce	4	111 1/2	111 1/2	111 1/2
Act. du lab. de Harlem	5	105 1/2	105 1/2	105 1/2
Chemin de fer du Rhin	4	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	4	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dito dito 1828 & 1829	6	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Russie.</b> Certificats au dit	6	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Emprunt de 1840	4	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Passive	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dette de la ville de Paris	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Espagne.</b> Pièces	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Ardoins	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dito	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Coupons Ardoins	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Autriche.</b> Dito métalliques	5	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Dito dit	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>France.</b> Inscriptions au Grand-Livre	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Pologne.</b> Actions 1836	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Brésil.</b> Emprunt à Londres 1831	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Id. id. 1843	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2
<b>Portugal.</b> Obligations à Londres	3	104 1/2	104 1/2	104 1/2

**Bourse d'Amsterdam du 22 Juin.**

	COURS	19 Juin.
France	120 35	120 35
Espagne	88 05	88 05
Naples	102 90	102 90
Pays-Bas	104 1/2	104 1/2
Belgique	104 1/2	104 1/2
Etats-Unis	104 1/2	104 1/2

**Bourse d'Amsterdam du 22 Juin.**  
 Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 19 1/2 A. — Dette d'Etat ancienne, 5 % — Passive 5 % — Lots de Hesse 61 1/2 — Cours après Bourse (22 heures). Ardoins 19 1/2 A.  
**Bourse de Londres du 20 Juin.**  
 3 % Cons. 95 1/2 ex. d. — 2 1/2 % Holl. 60 1/2 — 4 % id. 92 1/2 — Esp. 3 % 37 1/2 — Portug. 4 % 49 1/2, 50 — Russes 109 1/2  
**Bourse de Vienne du 16 Juin.**  
 Métalliques, 5 % 111 1/2 — Lots de fl. 500, 154 1/2 — Lots de fl. 100, 122 1/2 — Actions de la Banque 1585.  
 LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat.